



L'élimination des châtements corporels des enfants

Bulletin Afrique

Bulletin numéro.1 : mai 2010

Dans ce numéro

1. [Qui sommes-nous ?](#)
2. [Pourquoi ce Bulletin ?](#)
3. [Récents progrès et opportunités en Afrique](#)
4. [Appels à l'interdiction des châtements corporels/ Campagnes](#)
5. [Actualités des droits de l'Homme](#)
6. [Revue de presse](#)
7. [Demande d'informations](#)
8. [Réunions et manifestations](#)
9. [Ressources: Recherches / Rapports / Publications](#)

1 Qui sommes-nous ?

The Global Initiative est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'action et de progrès vers l'élimination de tous les châtements corporels dans tous les continents. Nous appuyons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique (www.endcorporalpunishment.org). *The African Child Policy Forum* (ACPF) est une organisation pan-africaine indépendante de recherche et de plaidoyer, qui vise à placer les enfants d'Afrique au centre de l'agenda public et politique, à travers la promotion de politiques et lois favorables. ACPF travaille avec d'autres organisations des droits de l'enfant et des gouvernements pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur des enfants (www.africanchildforum.org).

En 2009, *The Global Initiative* et *The African Child Policy Forum* ont lancé un projet commun pour promouvoir les réformes légales et soutenir les campagnes nationales dans toutes les régions d'Afrique,

à travers la diffusion d'informations et le développement de stratégies. Ce projet commun vise à établir un réseau de défenseurs de l'interdiction des châtiments corporels des enfants en Afrique à l'échelle continentale.

[Retour au sommaire](#)

2 Pourquoi ce Bulletin?

Nous assistons à un mouvement accéléré et dynamique en faveur de l'interdiction des châtiments corporels des enfants dans toutes les situations à travers le continent. En 2010, au moins 20 des 53 Etats d'Afrique ont interdit les châtiments corporels à l'école, 38 ont interdit les châtiments corporels comme peine pour les crimes commis par des moins de 18 ans, et 21 l'ont interdit en tant que mesure disciplinaire dans les établissements pénitentiaires. Par ailleurs, il existe, au plan national, des possibilités de promouvoir l'interdiction des châtiments corporels dans le cadre des réformes légales dans plusieurs pays. À travers ce bulletin, nous souhaitons donc tenir les organisations de la société civile et autres parties prenantes informées, et favoriser le développement d'un réseau autour de la question des châtiments corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à faire suivre ce bulletin à tous ceux qui pourraient être intéressés. Nous vous prions de nous envoyer des informations intéressantes, notamment sur les réformes légales, les campagnes, les actualités et événements, à l'adresse suivante: info@endcorporalpunishment.org. Nous envoyons ce bulletin à tous ceux que nous estimons susceptible d'être intéressés; pour vous désinscrire, veuillez écrire à : info@endcorporalpunishment.org.

Nous remercions tous nos contributeurs, notamment: The Southern African Network to End Corporal Punishment, World Vision Rwanda et Save The Children Zanzibar.

[Retour au sommaire](#)

3 Récents progrès et opportunités en Afrique

The Global Initiative et ACPF seraient heureux de fournir des informations, commentaires et conseils ou offrir une assistance technique aux pays engagés dans la promotion active de l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants au domicile familial et dans toutes les autres situations ; ainsi qu'à ceux en cours de réformes légales. Nous encourageons les OSC et les défenseurs des droits de l'enfant à saisir toute opportunité qui se présente pour promouvoir l'interdiction explicite de tous les châtiments corporels ; notamment lorsqu'une loi portant sur cette question est en cours de rédaction ou de discussion. Pour de plus amples renseignements et une assistance technique, veuillez contacter vohito@africanchildforum.org ou info@endcorporalpunishment.org.

Afrique de l'Ouest

Plusieurs pays sont en train de revoir ou de mettre en place des lois spécifiques relatives aux droits de l'enfant. Il s'agit notamment du Cameroun, du Niger, de la Guinée Bissau, du Libéria et du Sénégal. Dans la plupart de ces pays, les OSC se mobilisent et font pression auprès des législateurs pour l'inclusion de dispositions spécifiques contre les châtiments corporels des enfants.

Afrique de l'Est

Ouganda: Le rapport de l'Ouganda sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant a été examiné lors de la 15e session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) en mars 2010. Les organisations de la société civile ougandaise ont formulé un certain nombre de recommandations à l'attention du gouvernement ougandais, qu'elles ont présentées au Comité. Les OSC ont recommandé que le gouvernement ougandais "promulgue et mette en œuvre une loi spécifique interdisant les châtiments corporels dans toutes les institutions, y compris à l'école et au domicile familial". Elles ont également recommandé que l'Etat partie mette en place des mesures d'éducation du public appropriées ainsi que des formations professionnelles sur la parentalité positive et les formes non violentes de discipline.

Kenya: Le 4 août 2010, les Kenyans seront appelés à adopter une nouvelle Constitution par la voie d'un référendum. L'article 29 du dernier projet de Constitution stipule que toute personne a le droit "de ne pas être soumise à des châtiments corporels ou à une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant."

Rwanda: Le Rwanda est en train d'examiner un projet de Code pénal ainsi qu'une proposition de loi relative aux droits et à la protection de l'enfant. L'actuelle proposition de la loi semble interdire les châtiments corporels des enfants, toutefois elle n'est pas explicite sur l'interdiction du recours aux châtiments corporels par les parents. La proposition de loi prévoit également des mesures de parentalité positive.

Zanzibar: Afin de se conformer à la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, l'île de Zanzibar est en train d'élaborer une nouvelle loi relative aux droits de l'enfant. La première version du projet de loi a été publiée en mars 2010. Cette version comprend un article qui interdirait de manière explicite tous les châtiments corporels des enfants et abrogerait toutes dispositions légales contraires.

[Retour au sommaire](#)

4 Appels à l'interdiction des chatiments corporels/ Campagnes

Le troisième Forum des Organisations de la Société Civile (OSC) sur la Charte Africaine des Droits et Bien-être de l'enfant a eu lieu en Ethiopie en mars 2010. Le Forum a émis un certain nombre de recommandations générales à l'attention du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE). L'une des recommandations a reconnu que «la violence contre les enfants demeure un problème répandu en Afrique qui menace les droits et le bien-être des enfants.» Le Forum a donc encouragé le Comité à redynamiser la question de la violence contre les enfants par la mise en service d'une étude à l'échelle continentale, et en outre, à travailler avec la Représentante Spéciale des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Les OSC se sont également engagées à «s'assurer que les châtiments corporels aussi bien que d'autres formes de violence faites aux enfants soient des questions examinées lors d'un prochain Forum des OSC ». Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: www.africanchild.info.

La 15e session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant s'est tenue au Centre de Conférence de l'UA, en Ethiopie, du 15 au 19 mars 2010. Au cours d'une session spéciale sur la violence contre les enfants, *The African Child Policy Forum* a souligné, concernant les pays africains

"la faiblesse des cadres juridiques et politiques et des mécanismes de réponse», illustrée par «l'absence de dispositions sur les formes spécifiques de violence comme les châtimements corporels dans le foyer et l'école". Par la même occasion, la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, Marta Santos Pais a appelé le Comité à élaborer « une campagne de sensibilisation pour appeler à une interdiction explicite de toute violence contre les enfants, y compris les châtimements corporels". Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: www.africanchild.info.

Kenya: L'ONG kenyane, *The Children de Kibera Foundation* (CoKF) a lancé une campagne pour mettre fin aux châtimements corporels à l'école et attirer l'attention sur la maltraitance des enfants dans le cadre familial. La campagne intitulée, *End Violence Against Children! Protect Our Children From Violence in Schools and the Home*, a débuté avec une formation des enseignants présentant les effets psychologiques des châtimements corporels sur les enfants et expliquant les méthodes alternatives de discipline et de gestion des classes. Pour plus d'informations, veuillez contacter: jeff@childrenofkibera.org; jostruitt@gmail.com ou jackie.espana@gmail.com.

Mali: La Coalition malienne des droits de l'enfant (COMADE) a mis en place un projet de plaidoyer pour un "consensus national pour le vote et la promulgation du Code des Personnes et de la Famille". Cette campagne représente une opportunité pour les OSC maliennes (y compris la COMADE), pour renouveler les pressions en faveur de l'inclusion de dispositions légales explicites contre les châtimements corporels des enfants. Le Code des Personnes et de la Famille malien n'a pas pu être promulgué en 2009, en raison de pressions exercées par des groupes communautaires. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : comademali@yahoo.fr.

Swaziland: La *Swaziland National Association of Teachers* (SNATS) a appelé à l'élimination des châtimements corporels à l'école. Le ministre de l'Éducation et de la Formation, Wilson Makhalemphe Ntshangase, a appuyé cet appel en notant que suite au recours des enseignants à cette forme de châtimements, un certain nombre d'étudiants ont été grièvement blessés, tandis que d'autres sont devenus handicapés. Le Secrétaire Général de la SNATS, Muzi Mhlanga a déclaré que les "révélations de cas de voies de fait graves sur les étudiants sont inquiétantes et regrettables". Il a ajouté que son homologue du Lesotho a également l'intention de lancer une campagne pour l'interdiction des châtimements corporels à l'école. (Swazi Observer, Février 23, 2010).

Tanzanie: Le Code de l'Enfant tanzanien a été promulgué à la fin de l'année 2009. Ce Code n'interdit pas expressément les châtimements corporels et autorise implicitement le recours à une correction « légitime ». Toutefois, certaines OSC en Tanzanie sont demeurées actives dans leur tentative de protéger les enfants contre les châtimements corporels par le biais d'une réforme légale. La campagne intitulée, *50% Campaign to protect Children*, met au défi les législateurs tanzaniens, les médias et les fonctionnaires, leur demandant de faire plus pour les enfants tanzaniens. La campagne plaide en faveur de l'élimination de la violence institutionnalisée, à travers la modification du Code de l'Enfant qui inclurait l'interdiction des châtimements corporels dans toutes les situations et afin de respecter les normes internationales des droits et de la protection de l'enfant. Pour plus d'informations veuillez consulter le site: www.50campaign.org.

Zambie: Lors de l'Examen Annuel Conjoint (*Joint Annual Review*) organisé par le Ministère de l'Éducation en avril 2010, le ministère a annoncé que la révision de la Loi sur l'Éducation 2010 était sur le point d'être achevée. La *Zambia Civic Education Association* (ZCEA) a donc demandé au ministère de l'Éducation de s'assurer que les châtimements corporels et autres formes de violence contre les enfants en milieu scolaire (public et privé) soient expressément interdits par cette nouvelle loi. Pour plus d'informations, veuillez contacter: info@zamcivic.com.zm.

[Retour au sommaire](#)

5 Actualités des droits de l'Homme

L'interdiction de tous les châtiments corporels envers les enfants est une obligation immédiate des gouvernements en vertu de la Convention relative aux droits de l'Enfant et d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme. Lorsque le Comité des Droits de l'Enfant examine les rapports des Etats sur la mise en œuvre de la Convention, il inclut toujours des recommandations à adopter (ou à appliquer) portant sur l'interdiction des châtiments corporels dans toutes les situations, y compris dans le cadre familial. De telles recommandations sont de plus en plus formulées par d'autres organes de suivi des traités. Cette question est également régulièrement abordée lorsque le Conseil des droits de l'Homme examine la situation des droits de l'Homme des Etats à travers le processus d'Examen Périodique Universel.

Ces recommandations représentent un outil de plaidoyer essentiel pour les OSC et les institutions des droits de l'Homme pour la promotion de la réforme légale en vue d'interdire les châtiments corporels. Les OSC et autres défenseurs peuvent jouer un rôle important en informant les différents comités sur la situation des pays concernés, et en s'assurant donc que de telles recommandations soient émises.

Les informations ci-dessous seront régulièrement mises à jour dans nos prochains bulletins. Nous espérons qu'elles vous aideront à garantir que cet important aspect des droits de l'enfant, qui consiste en la protection juridique contre tous les châtiments corporels, devienne une réalité. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : info@endcorporalpunishment.org.

Principales décisions et recommandations

Le *Comité des Droits de l'Enfant* a tenu sa 53e session en janvier 2010. Concernant notamment le Cameroun et le Burkina Faso, le Comité a vivement recommandé la mise en oeuvre de vastes réformes légales visant à interdire tous les châtiments corporels dans toutes les situations.

Le *Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes* a tenu sa 45e session en janvier / février. Le Comité a recommandé l'interdiction légale explicite de tous les châtiments corporels des enfants au Botswana.

Briefing des Comités de Suivi des Traités et l'Examen Périodique Universel

The Global Initiative présente régulièrement des rapports aux organes de suivi des traités des droits de l'Homme avant l'examen des États parties. Nous encourageons les ONG nationales et institutions des droits de l'Homme en Afrique à faire de même. Les possibilités actuelles de présenter des rapports préalables à l'examen des Etats africains sont les suivantes:

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité des droits Economiques, Sociaux et Culturels* se réunira lors de la 46e session en novembre 2010 afin d'examiner les questions à soulever lors du prochain examen des Etats dont le Cameroun. **Les rapports relatifs à la légalité et la pratique des châtiments corporels au Cameroun devront être soumis avant le 1er novembre 2010.**

Le groupe de travail pré-sessionnel *Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes* se réunira lors de la 46e session en juillet 2010 afin d'examiner les questions à soulever durant l'examen des Etats qui aura lieu lors de la 48^e session de janvier/février 2010. Les Etats concernés incluent notamment l'Algérie, le Kenya et l'Afrique du Sud. **Les rapports relatifs à la légalité et la**

pratique des châtiments corporels dans ces Etats devront être soumis au Comité avant le 24 Juin 2010.

La 10^{ème} session de *l'Examen Périodique Universel* aura lieu en janvier 2011. Elle concernera notamment le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Rwanda et Sao Tomé et Príncipe. **Les rapports sur ces Etats devront être présentés avant le 5 juillet 2010.**

A l'heure actuelle il n'existe pas d'opportunité de présenter des rapports sur les Etats africains au Comité des Droits de l'Enfant, au Comité contre la Torture ainsi qu'au Comité des Droits de l'Homme. Nous vous tiendrons informés dans nos prochains bulletins aussitôt que nous aurons de plus amples informations.

[Retour au sommaire](#)

6 Revue de presse

Mali: La 11^e session du Parlement des enfants du Mali a eu lieu en avril 2010. Parmi les participants figuraient le Président de la République du Mali, le Président de l'Assemblée nationale, les parlementaires, les représentants du gouvernement, les OSC et l'UNICEF. Les châtiments corporels ont été identifiés comme l'un des défis rencontrés par les enfants au Mali. (Maliweb, 8 avril 2010; 22 Septembre, le 8 avril 2010).

Maroc: Alors que le Conseil de l'Europe tenait une conférence internationale sur l'élimination des châtiments corporels infligés aux enfants, le pédopsychiatre Dr. Bouchaïb Karoumi reconnaissait que le recours aux châtiments corporels des enfants dans le cadre familial est une pratique courante au Maroc. Cette situation nécessite l'adoption « d'alternatives possibles » se traduisant par des échanges et des règles bien établies. Les châtiments corporels sont également couramment infligés en milieu scolaire au Maroc. Un projet commun mené par l'organisation marocaine "L'Espace Associatif" et Save the Children vise à encourager et en sensibiliser les enseignants pour mettre fin au recours aux châtiments corporels des élèves (Le Soir, 29 avril 2010).

Namibie: En réponse à la suggestion d'un leader politique namibien de rétablir les châtiments corporels, un lecteur appelle avec force à l'interdiction des châtiments corporels dans toutes les situations en Namibie (*The Namibian*, 23 avril 2010)

Namibie: Un parent a porté plainte pour voies de fait contre quatre enseignants après qu'ils auraient agressé son fils avec des objets allant de «un objet contondant en bois à une sorte de tuyau en PVC" (*AllAfrica.com*, 21 avril 2010; *The Namibian* , 19 avril 2010).

Sénégal: L'organisation américaine des droits humains, Human Rights Watch (HRW) a fait part de ses graves préoccupations aux gouvernements du Sénégal, et de la Guinée Bissau, ainsi qu'aux dignitaires musulmans et aux parents, qui ne parviennent pas à protéger les élèves fréquentant les écoles coraniques (talibés) contre l'exploitation et les abus. Un récent rapport de HRW a révélé que sous couvert d'une éducation religieuse, les enfants sont forcés à mendier pendant de longues heures au profit de leur professeur et sont sujets à des maltraitements physiques graves s'ils ne parviennent pas à remplir leur quota. Un ancien talibé de 13 ans a déclaré avoir été battu à plusieurs reprises par le marabout « lui-même » avec un câble électrique. Il a déclaré qu'il était généralement battu « sur le dos », mais parfois « il ratait et me frappait à la tête ». Le rapport a également constaté que d'autres formes de châtiments comprenaient l'enchaînement et les positions de stress. HRW a appelé le

gouvernement sénégalais à engager des procédures judiciaires à l'encontre des marabouts. (IRIN, 15 avril 2010).

[Retour au sommaire](#)

7 Demande d'informations

a) Un nouveau rapport sur les châtiments corporels des enfants en Afrique

Nous sommes en train de rédiger un Rapport Afrique sur les châtiments corporels et nous vous invitons à nous envoyer toute information et suggestion pertinentes. Le rapport comprendra, notamment, des informations sur les récents progrès réalisés vers l'interdiction des châtiments corporels en Afrique ; les réformes légales, la recherche et les campagnes. La date limite pour l'envoi de vos suggestions est le 30 Juin 2010. Veuillez écrire à : info@endcorporalpunishment.org.

b) Renforcer notre base de connaissances

Nous vous prions de nous communiquer des informations relatives aux lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels dans les pays et contextes suivants (écrivez à : info@endcorporalpunishment.org):

Système pénal (jugements des tribunaux) - République Centrafricaine, Guinée équatoriale, Gabon

Système pénal (mesure disciplinaire dans les établissements pénitentiaires) - République Centrafricaine, Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Guinée, Libye, Sao Tomé et Principe

Institutions d'accueil : Guinée-Bissau, Lybie

[Retour au sommaire](#)

8 Réunions et manifestations

Symposium sur la parentalité: 18 et 19 Mars 2010, Naivasha, Kenya

Ce symposium a été organisé par *The African Child Policy Forum* en partenariat avec *The International Child Support*. Il visait à réaffirmer la nécessité / pertinence du programme de parentalité et à définir une perspective commune sur la parentalité à travers:

- L'identification des actions nécessaires au développement et à la mise en œuvre du programme
- La détermination de moyens pour organiser la coordination du réseau afin de mettre en œuvre les actions qui ont été décidées

Le symposium a réuni 30 organisations représentant 7 pays d'Afrique. Les participants étaient issus d'organisations internationales, organisations nationales et d'institutions universitaires qui ont mis en place ou ont l'intention de mettre en œuvre des programmes / projets soutenant les familles et parents dans la région. Pour plus d'informations, veuillez contacter: alemayhu@africanchildforum.org.

Prochainement: Atelier technique sur le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord: Réforme légale pour l’interdiction de toutes les formes de châtiments corporels des enfants, Beyrouth, Liban (29 juin au 2 juillet 2010) – uniquement sur invitation

En coopération avec la Ligue des États Arabes, le Conseil Supérieur pour l'enfance au Liban, Save the Children et *The Global Initiative to End all corporal punishments of Children* et avec la participation de la Représentante Spéciale de l'ONU sur la violence contre les enfants, Mme Marta Santos Pais.

Objectifs:

- Promouvoir un suivi efficace de l'Etude du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants
- Promouvoir l’impératif des droits de l'Homme consistant à interdire tout châtiment corporel des enfants, y compris à la maison
- Accroître les connaissances sur le contenu et le processus de réforme légale et des moyens d'y parvenir, mener une réflexion sur les défis
- Elaborer des stratégies nationales pour la poursuite de la réforme légale de chaque Etat participant.

[Retour au sommaire](#)

9 Ressources: Recherches / Rapports / Publications

En collaboration avec Save the Children Mozambique et Rede Came, Save the Children Suède a financé une enquête quantitative et qualitative sur l’expérience des châtiments des enfants au Mozambique. L'enquête a été réalisée en octobre 2009, un nombre total de 2682 enfants ont été consultés dans trois provinces du Mozambique. L'enquête portait sur les expériences des enfants des châtiments corporels et autres formes de châtiments humiliants ; châtiments infligés par les personnes ayant la garde des enfants en milieu familial et scolaire. L’enquête a révélé que 42% des enfants ont déclaré avoir subi des châtiments humiliants à l'école sur une période de deux semaines, tandis que 43% des enfants ont déclaré avoir subi des châtiments humiliants à la maison pendant la même période. Pour plus d'informations veuillez écrire à: postmaster@saf.savethechildren.se.

Le dernier Bulletin du Working Group on Positive Discipline (Groupe de travail sur une discipline positive), publié par RAPCAN est paru. Il comprend des informations sur les publications et les manifestations passés et futures en vue de soutenir la promotion de la parentalité positive. Pour y accéder, veuillez consulter le site suivant: www.rapcan.org.za/wgpd/default.asp.

The Global Initiative a développé sept briefings pour vous aider à développer votre stratégie de campagne en faveur de la réforme légale pour l’interdiction des châtiments corporels. Veuillez télécharger les briefings ci-dessous, ou écrivez à : info@endcorporalpunishment.org

1. [Comprendre la nécessité d'adopter une loi d'interdiction](#)
2. [Revoir la législation en vigueur](#)
3. [Rédiger la loi d'interdiction](#)
4. [Mettre en place une stratégie nationale](#)
5. [Travailler avec le Gouvernement et le Parlement](#)
6. [Lancer une action légale et faire usage des mécanismes régionaux et internationaux des droits de l’Homme](#)

7. [Principales ressources pour soutenir la campagne](#)

Veillez noter que les liens ci-dessus portent sur la version anglaise des briefings. Les briefings 2,4 et 5 sont également disponibles en Français à l'adresse suivante : www.endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)